

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
CARACTERISATION DE FILS EN NI270 - ESSAIS DE TRACTION	711,48 €
CARACTERISATION DE FILS EN Ni270 - ANALYSE DE 3 FILS	892,23€
CARACTERISATION DE FILS EN CuC2	2020,10€
CARACTERISATION DE FILS EN CuC2	1004,38 €
TRAITEMENT THERMIQE DE DEUX PLATEAUX ISSUS DE FA EN INCONEL 718	993,45 €
BRASAGE SOUS VIDE D'UN ASSEMBLAGE DE PIECES ISSUES DE FA EN INCONEL 718	1441,23€

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 26 août 2025

